



Procès-Verbal du Conseil Municipal du mardi 5 juillet 2022

Ouverture de la séance : 18 heures

Présents : Madame Marie-Thérèse CHAPELLE, Maire, Madame Gisèle BOUTIN, Monsieur Dominique FORT, Monsieur André ROUX, Monsieur Medhi BENKELFAT, Madame Suzette BOUTONNET, Madame Roselyne PRADEILLES, Monsieur Bernard CREISSENT, Monsieur Anthony LAGARDE (arrivé à 18h06)

Absents excusés : Monsieur Michaël BIANCARDINI, Madame Laurane MANAS, Monsieur Serge LAPIERRE.

Absents : Monsieur José LOUREIRO, Madame Sarah PRIEUX

Secrétaire de séance : Monsieur Medhi BENKELFAT

Avant de commencer la séance du conseil municipal Madame la Maire demande de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour.

La première concerne l'adoption de la charte avec le parc national des Cévennes pour la période 2022-2028, et ensuite d'adopter le plan d'action pour l'atlas de la biodiversité.

Adopté à l'unanimité ces deux points seront rajoutés aux délibérations.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 juin 2022
 - 2) École : Frais de fonctionnement
 - 3) Approbation du rapport de la CLECT
 - 4) Vente de la parcelle A 138 à Cocurès
 - 5) Point sur les travaux Voirie
 - 6) PNC : information sur l'atlas de la biodiversité
 - 7) Information sur l'extinction de l'éclairage public
 - 8) Information sur le schéma mobilité communauté de communes
 - 9) Questions diverses
- Réclamations

1/- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du mercredi 22 juin 2022

CONSIDERANT qu'il est donné lecture du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du mercredi 22 juin 2022,

Intervention de Monsieur André ROUX :

Il rappelle aux conseillers qui étaient absents au dernier conseil qu'une nouvelle règle a été adoptée concernant les comptes rendus. Pour la première fois aujourd'hui nous la mettons en pratique elle consiste à enregistrer le conseil et d'en faire ensuite un procès-verbal relatant l'intervention des élus. Ce procès-verbal sera envoyé avec la convocation du prochain conseil municipal qui l'adoptera à ce moment-là. Il a également été décidé puisque

c'était une option la possibilité de tenir un registre écrit à la mairie dans lequel il y a aura une copie des délibérations prises.

Madame le Maire met l'approbation du compte-rendu aux voix : **2 abstentions + 7 POUR**, le compte-rendu est adopté.

2/- Délibération relative aux frais de fonctionnement scolaires des communes extérieures

Il s'agit d'évaluer les frais de fonctionnement de l'école pour les demander ensuite aux communes extérieures ne disposant pas d'école et qui scolarisent leurs enfants dans notre commune.

Présentation du tableau préparé par Sandrine qui récapitule les différents postes des frais de l'école, fournitures scolaires, produits d'entretien, frais de téléphone, électricité, photocopieur, et les salaires du personnel. Pour un montant total de 38728 € pour 35 élèves, soit 1106€ par élève. La commune des Bondons ayant deux élèves dans notre école nous allons donc leur facturer la somme correspondante.

Vote à l'unanimité. (9 POUR)

3/- Délibération relative à l'approbation du rapport de la CLECT

Madame la Maire explique que la Commission locale d'évaluation des charges transférées n'a pas pu nous fournir à ce jour le montant des transferts qui seront faits aux différentes communes. Cette somme nous sera communiquée dans les semaines à venir et sera présentée pour l'adoption au conseil municipal du mois de septembre.

Madame le Maire explique cependant en quoi concerne cette commission et quel est le mécanisme des transferts de charges.

Cette commission évalue les montants correspondant au transfert des charges entre la communauté de communes et les communes. Il y a des transferts de charges qui se sont faits quand des compétences communales ont basculé à la communauté de communes.

À l'inverse, la communauté de communes a pu renoncer à certaines compétences qui sont exercées par les communes.

Les charges transférées à la communauté de communes concernent le SDIS, le GEMAPI qui est la gestion des milieux aquatiques et des risques d'inondation, les bureaux des Offices de tourisme comme Meyrueis ou Ispagnac, l'école de musique, la ZA de St Julien, et la genette verte.

Madame la Maire souhaite évoquer les montants qui correspondent à l'école de musique. Cette commission s'est inquiétée de l'opacité des renseignements fournis par l'école de musique et a constaté une forte augmentation d'une année sur l'autre. On ne sait pas, par exemple, si ce sont des adultes ou des enfants s'ils sont dans une chorale s'ils jouent d'un instrument, ce n'est quand même pas les mêmes charges. Cela nous interroge.

Intervention de Monsieur Bernard CREISSENT :

Cela dure depuis des décennies. Autrefois la commune payait directement cette somme à l'école de musique, maintenant la compétence a été transférée à la communauté de communes. Mais c'est la première fois que cette commission s'interroge vraiment sur la valeur des montants qui augmente de façon importante. Madame le Maire indique que depuis le confinement ces sommes ont presque triplé.

Intervention de Monsieur André ROUX :

Les statuts de l'école de musique ont toujours étonné car il paraît impossible qu'une commune quitte l'école de musique sans l'accord des autres communes.

Madame la Maire reprend la parole pour préciser que cette année le montant demandé pour l'école de musique sera d'environ 3 000 € pour 11 personnes inscrites.

Concernant le SDIS, c'est-à-dire les pompiers et la lutte contre les incendies, la communauté de communes va payer cette année environ 304 000 € et le montant pour notre commune sera d'environ 19 000 €.

Ne disposant pas des montants, ce sujet ne donne donc pas lieu à un vote.

4/- Délibération relative la fixation du montant pour la vente de la parcelle A 138 à Cocurès

Madame la Maire fait un historique concernant cette parcelle. Le propriétaire de la parcelle A 139 nous avait fait part de son intérêt pour cette parcelle. Nous avons informé les riverains de la vente de cette parcelle comme nous devons le faire, le propriétaire de la parcelle 136 s'est manifesté.

Lors d'un précédent conseil, la commune avait fixé le prix de cette parcelle à 2 000 €, et le propriétaire de la parcelle A 139 nous fait une offre à 1000 € du fait dit-il de la quantité importante de gravats à évacuer, coût qu'il estime à 2500 €. Il nous indique également que ces gravats génèrent de l'humidité sur son mur et que de plus le mur extérieur de cette parcelle est entièrement à remonter. Un autre riverain Monsieur SAVAJOLS, parcelle A141 nous fait une proposition à 2000 €. Une autre personne non riveraine parcelle A136, mais habitant tout près se manifeste souhaitant acquérir cette parcelle pour en faire un jardin. Cette personne Madame DEWAELE nous fait une proposition à 1 200€. Tout récemment Monsieur SAVAJOLS nous informe qu'il laisse la priorité à Madame DEWAELE.

Intervention de Monsieur André ROUX :

Précise que pour le propriétaire de la parcelle A 138 cela valorise son bien. Il va acquérir une petite parcelle de même surface que son bien.

Intervention de Monsieur Dominique FORT :

La parcelle A 1415 n'a pas d'accès à A 138, pas de portes ou de fenêtres, sinon il faudrait lui proposer.

Intervention de Madame Suzette BOUTONNET

Il faut la vendre au plus offrant

Madame la Maire propose au conseil de fixer une somme plancher de 1 500€.

Cette décision est adoptée à l'unanimité (9 POUR). Madame la Maire indique qu'elle la fera connaître aux deux personnes intéressées.

5/- Délibération relative aux travaux Voirie 2022

Madame la Maire rappelle que le montant retenu par le Département pour les contrats territoriaux de 2022-2025 est de 110 000 € pour une subvention à hauteur de 40 % soit 44 000 €.

Elle présente ensuite 3 devis pour des travaux de reconstruction de murs de soutènement avant et après le hameau de Rampon.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de faire la reconstruction de 3 murs sur la voie communale de Rampon pour un montant HT 12 445.16€.
- SOLLICITE le Conseil Départemental à hauteur de 4 978.06 € HT (40%) de subvention comme défini dans le contrat territorial
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire.

Vote 9 POUR.

6/- Délibération relative à l'approbation de la convention d'application de la charte du Parc National des Cévennes (2022-2028)

Madame la Maire propose d'adopter la convention d'application de la charte du PNC pour la période 2022/2028. C'est un projet collectif de territoire qui est mis en œuvre par tous les acteurs qui composent ce territoire. Cette convention est un outil qui recense les actions qui font l'objet d'un partenariat afin de décliner cette charte.

Dans le partenariat, la commune a un référent, Madame Laurane MANAS. La commune va poursuivre son travail sur les aménagements des villages, et est intéressée par le projet de mise en place d'un atlas de la biodiversité communale.

Sur la piste de Vallonge, le panneau du PNC a été déplacé pour qu'il n'y ait plus de campeurs.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention.

7/- Atlas de la biodiversité communale (ABC)

Ce projet est une démarche communale qui s'étend sur 3 ans avec 3 objectifs :

- Sensibiliser les citoyens aux enjeux de la biodiversité
- Améliorer et partager les connaissances
- Constituer un outil d'aide à des décisions

Il faut mettre en place un comité de pilotage qui regroupe des partenaires institutionnels, des associations locales et des habitants.

Intervention de Monsieur Antony LAGARDE :

Cela permettra de faire un lien entre l'école, les associations et la commune et de faire un constat de toute la richesse écologique sur la commune. Le PNC financerait énormément d'animations ?

Intervention de Madame Marie-Thérèse CHAPELLE

Le PNC apporte une aide technique à la commune. Il aide la commune à faire le lien entre les associations, des intervenants que la commune pourrait faire venir. C'est l'OFB qui finance. Il attribue une somme d'argent avec laquelle la commune doit pouvoir faire son atlas. Le référent élu fait le lien entre tous les organismes et ce n'est pas aux secrétaires de mairie de faire le lien. La démarche ABC intègre forcément une école.

Intervention de Monsieur André ROUX :

Si la commune décide de mettre en place ce projet c'est le PNC va proposer notre projet à l'OFB ? C'est donc une déclaration de candidature qui sera validée ou non par l'OFB. Je pense que c'est une approche très intéressante pour la commune et en particulier dans le cadre de l'école avec un retour très positif des enseignants.

Intervention de Madame Marie-Thérèse CHAPELLE

Dans un délai de 3 ans, cela permettrait de constituer un atlas communal de la biodiversité. C'est beaucoup de travail et cela permettra de faire émerger les compétences de tout un chacun.

Intervention de Monsieur Antony LAGARDE :

Je trouve que ce qui est intéressant c'est tout le côté participatif, on va donner envie aux habitants de venir travailler avec nous, c'est un peu une chance.

Le conseil approuve et fait acte de candidature auprès de l'OFB pour l'atlas communal de la biodiversité (ABC).

Vote 9 POUR.

8/- Information sur l'extinction de l'éclairage public

Suite à un mail de M. SCHERRER, délégué territorial du PNC, les travaux débuteront la 2^{ème} quinzaine de septembre 2022.

9/- Information sur le schéma mobilité de la communauté de communes Gorges Causses Cévennes

Information sur le transport à la demande qui ne fonctionne plus comme avant puisque la compétence est transférée à la Région.

Certains élus de la communauté de communes Gorges Causses Cévennes se sont rapprochés de la Communauté de Communes de Langogne pour voir ce qui se faisait par rapport aux transports. Sur le bassin de vie de Florac, avec la ligne Alès-Ispagnac comment amener la population sur cette ligne ? (Groupe de travail à la Communauté de Communes)

Plusieurs questions : Quelle fréquence ? Les différents arrêts sur cette ligne ? Les horaires ? Comment faire pour amener la population qui n'est pas sur les arrêts ?

Proposition à la Région de créer des lignes sur les communes voisines de Florac pour amener la population à l'arrêt de Florac.

Intervention de Monsieur Bernard CREISSENT :

Pour moi, ça vient en 2^{ème} position tant que l'on n'a pas de ligne (Ispagnac-Alès) avec des horaires qui tiennent la route, tout le reste ne sert à rien.

Intervention de Madame Marie-Thérèse CHAPELLE

Cette ligne Ispagnac-Alès, la difficulté est que l'on arrive à 11h à Alès. Donc proposition à la Région avec un départ à 8h30 à Ispagnac pour arriver à 10h30 à Alès et le retour se ferait à partir de 17 heures ce qui permettrait d'avoir des rendez-vous chez les médecins.

Intervention de Monsieur Mehdi BENKELFAT :

Les personnes qui ont l'habitude de se faire soigner à Mende devront changer leur habitude ?

Intervention de Madame Marie-Thérèse CHAPELLE

Le bus Mende-Florac existe. La difficulté ce sont les horaires pour atteindre Alès mais c'est aussi la difficulté de ne pas avoir de véhicule pour prendre ces bus.

Intervention de Madame Suzette BOUTONNET

Ce n'est pas obligé d'avoir ce ramassage tous les jours. On pourrait avoir un ou deux jours par semaine.

Intervention de Monsieur André ROUX :

Par contre, la ligne Ispagnac-Alès serait quotidienne et c'est le principal.

10/- Questions diverses

Chemin de Vallonge : réception des travaux le 6 juillet avec l'entreprise BEAU. Montant des travaux 21 000 € subventionné à hauteur de 40 % par le Département (8 460 €). L'entreprise BEAU fait part à Madame la Maire que les véhicules roulent beaucoup trop vite ce chemin et que celui va être très vite dégradé.

Intervention de Monsieur Bernard CREISSENT :

La commune pourrait acheter un panneau de limitation de vitesse.

Intervention de Monsieur Dominique FORT

Comment on fait pour faire ralentir la vitesse, c'est quasiment impossible.

Intervention de Monsieur André ROUX :

Il faudrait faire deux choses : limiter de façon réglementée la vitesse avec la pose d'un panneau, et compter sur un esprit de civisme avec un second panneau explicatif ~~en~~ disant que cette piste est utilisée pour les promenades des riverains,, et qu'en aucun cas on ne doit rouler très vite.

Intervention de Monsieur Antony LAGARDE :

Quand il y avait route barrée, cela marchait très bien.

Intervention de Madame Gisèle BOUTIN

Je ne trouve pas que les gens roulent vite, j'y vais assez souvent et je croise des voitures qui se garent et font attention.

Appartement Rue de la Charrière est loué.

Rétrécissement de la Pontèze : rencontre de Madame la Maire avec Monsieur ASTRUC de l'UTCD de Florac.

Il propose dans un premier temps d'installer un jalon dans la bordure blanche (Pris en charge par le Département)

Si cela ne fonctionne pas, en amont, les employés communaux devraient installer une balise.

Pont de la Pontèze : vu la végétation envahissante, comme ce n'est pas en agglomération, c'est l'UTCD qui

adressera un courrier aux propriétaires des arbres côté Camping Chantemerle.

Descente devant la scierie : bandes discontinues mais on se trouve en agglomération et le code route stipule que

l'on n'a pas le droit de doubler.

Audit énergétique des bâtiments communaux : Madame Roselyne PRADEILLES est désignée référente pour

ce dossier. Monsieur Bernard CREISSENT l'aidera.

Réclamations :

Courrier de Monsieur Michel CHEVALIER. Madame la Maire fait un historique des différents échanges de courriers. Ensuite, Madame la Maire fait lecture du dernier courrier avec présentation des photos prises par un huissier mandaté par Monsieur CHEVALIER.

Courrier de Monsieur Christophe PANTEL qui a un souci avec la réception de son courrier, fait à la commune un rappel à la loi : elle a obligation d nommer et de numéroter ses rues. Madame la Maire fait part de sa réponse.

L'ordre du jour étant épuisé,

Madame la Maire lève la séance à 20h35

Le 5 juillet 2022,

La Maire

Marie-Thérèse CHAPELLE
